



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : AVENANT N°1 "RESILIATION DU
CONTRAT A L'ECHANCE" CONTRAT
ALEASSUR INDIVIDUELLE ACCIDENTS
CORPORELS N° C2020-2247

DÉCISION N° DM-CCAS-20-004
EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence de sa Présidente, à la Vice-présidente ;

Vu la décision n° AU 2019-12-050 relative au contrat d'assurances du Centre communal d'action sociale ;

CONSIDÉRANT la volonté du CCAS de résilier au 31/12/2020, le Contrat Aléassur Individuelle accidents corporels N° C2020-2247, comme prévu à l'article 10.1.1 des conditions générales dudit contrat souscrit en date du 18/02/2020 auprès de la SMACL ASSURANCES ;

D É C I D E

DE SIGNER un avenant avec la SMACL ASSURANCES, représentée par Monsieur Grégory GIRAUD, dont le siège social est situé 141, avenue Salvador-Allende CS 20000 79031 NIORT cedex 9, relatif à la résiliation du contrat Aléassur Individuelle accidents corporels N°C2020-2247 à l'échéance, soit au 31/12/2020.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente

Signé

Cécile BRÉON